

## **- L'Encadrement légal de la pornographie et la protection des mineurs dans l'UE -**

**Édito de Catherine Griset, député européen, membre de la délégation RN du groupe Identité et Démocratie**

Récemment, des associations françaises de protection de l'enfance ont saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) contre un important éditeur tchèque de plateformes au contenu pornographique afin de parvenir à une meilleure régulation du secteur.

C'est un sujet qui n'est que rarement abordé dans le champ politique. Pourtant, personne ne peut ignorer les dangers, en particulier psychologiques, de l'exposition des mineurs à des contenus pornographiques dont le volume de production va croissant.

En tête des fléaux, les sites de streaming s'appuient sur un modèle économique favorisant le trafic par la gratuité et la facilité de l'accès, et en jouant sur la liberté d'expression et d'information. Hélas, l'omniprésence de ces contenus dans la vie de nos enfants sont gages de l'efficacité redoutable d'un tel système.

Essentiels, le contrôle parental et la sensibilisation à l'école ne sont pas encore assez ancrés dans nos mœurs comme ils peuvent l'être en Suède, par exemple. Et ne parlons pas du néant déontologique propre au secteur du porno. Surtout, cela ne doit pas exonérer les pouvoirs publics de toute action.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple bannière de confirmation de la majorité de l'internaute ou de mises en demeure inopérantes. Il faut d'abord faire appliquer la loi existante: celle-ci est censée exiger des éditeurs qu'ils prennent toutes les mesures visant à empêcher l'accès des mineurs à un contenu incriminé.

Il est nécessaire de donner plus de pouvoir aux organismes de contrôle des plateformes en ligne, de raccourcir les délais des procédures de blocage, et d'alourdir considérablement les peines, de l'éditeur à l'hébergeur, en passant par le fournisseur d'accès à Internet. Pour améliorer l'autorégulation, une diligence raisonnable, mesure aujourd'hui très à la mode, pourrait s'appliquer à toute cette chaîne.

Il faut alerter politiquement sur ce thème, s'inspirer des bonnes pratiques en Europe (les cas de la Suède et de la Hongrie, évoqués dans cette brochure, sont particulièrement éclairants) et donner enfin les moyens d'agir !